

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS233

présenté par

M. Dharréville, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 50

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Durant l'été 2017, le gouvernement a réduit de 5 euros les APL pour les familles les plus pauvres. Sous prétexte de simplification, l'objectif de cet article est une est une nouvelle fois de réaliser un milliards d'euros d'économie sur le dos des plus pauvres. Certains bénéficiaires vont donc voir progresser la part de leur budget consacré au logement.

Par ailleurs, la déclaration tous les 3 mois sur le site de la CAF va amplifier les inégalités d'accès aux Droits. En effet, tous les bénéficiaires n'ont pas accès à internet.

telles sont les raisons de la demande de suppression de cet article.